

Des dispositifs pour soutenir votre trésorerie



En savoir plus :

Ce prêt pourra représenter jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires 2019. Aucun remboursement ne sera exigé la première année ; vous pourrez rembourser le prêt sur une durée allant jusqu'à cinq ans. Les banques se sont engagées à examiner toutes les demandes qui leur seront adressées et à leur donner une réponse rapide. Elles s'engagent à accorder massivement les prêts garantis par l'Etat pour faciliter la trésorerie des entreprises et des professionnels.

Comment bénéficier des prêts garantis par l'Etat?

Vous devez prendre contact avec votre banquier (ou un autre partenaire bancaire) pour effectuer une demande de prêt.

Après examen par la banque de votre demande (critères d'éligibilité notamment) et l'obtention d'un pré-accord par celle-ci, vous devrez accomplir une démarche sur le site de Bpifrance en vue de finaliser la signature du prêt (<https://attestation-pge.bpifrance.fr/description>)

Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>